

La friche Nusbaumer transformée en centre technique municipal, à Blangy-sur-Bresle

La création d'un centre technique municipal sur une ancienne friche industrielle est le principal investissement inscrit au budget de la commune de Blangy-sur-Bresle.

[\(/id511105/article/2024-04-07/la-friche-nusbaumer-transformee-en-centre-technique-municipal-blangy-sur-bresle\)](https://id511105/article/2024-04-07/la-friche-nusbaumer-transformee-en-centre-technique-municipal-blangy-sur-bresle)



Le maire Eric Arnoux, son adjoint Denis Dupuis et le responsable des services techniques, Pascal Chaidron, en visite technique municipale. - (Photo Xavier Togni)





Par **Xavier Togni (/940/dpi-authors/xavier-togni)**

Journaliste


Publié: 7 Avril 2024 à 19h53

🕒 Temps de lecture: 2 min

Partage :



C'est la principale dépense d'investissement inscrite au budget 2024 (<https://www.courrier-picard.fr/id510395/article/2024-04-05/la-sante-financiere-de-la-commune-de-blangy-sur-bresle-sameliore-selon-son-maire>) de la commune de Blangy-sur-Bresle (<https://www.courrier-picard.fr/1516/locations/blangy-sur-bresle-seine-maritime>) : un peu plus d'1,1 million d'euros pour la transformation de la friche industrielle Nusbaumer en centre technique municipal (CTM). Le site se trouve tout au bout de la rue du Village Huet, au bord de la Bresle, mais reste en terrain constructible. Le chantier est déjà bien avancé et l'équipement devrait être fonctionnel en septembre de cette année, a annoncé le maire Eric Arnoux (<https://www.courrier-picard.fr/id481542/article/2024-01-07/jeunesse-logement-et-securite-les-priorites-2024-blangy-sur-bresle>) mercredi soir, lors d'un conseil municipal principalement consacré aux finances.

Consultez l'actualité en vidéo  (/videos)

80 % de subventions

Le coût de l'opération, qui s'élève au total à plus d'1,8 million d'euros, a été réparti sur plusieurs années depuis 2019, date du lancement du projet, dont 485 396 euros en 2023. Mais la municipalité a reçu des subventions à hauteur de 80 % du total, soit près d'1,3 million, a insisté l'édile. Elles sont principalement versées par l'État, au titre du fond Friches et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ainsi que par le Département. La commune récupère aussi la TVA (environ 275 000 euros), d'ici 2025.

Abonnés

À LIRE AUSSI

[Les jeunes musiciens du Vimeu et de Blangy-sur-Bresle vont étaler leurs talents en ce premier week-end d'avril 2024 \(/id510507/article/2024-04-05/les-jeunes-musiciens-du-vimeu-et-de-blangy-sur-bresle-vont-etaler-leurs-talents\)](https://www.courrier-picard.fr/id510507/article/2024-04-05/les-jeunes-musiciens-du-vimeu-et-de-blangy-sur-bresle-vont-etaler-leurs-talents)

Toiture végétalisée

Pour rappel, le site avait été acheté par l'Établissement public foncier (EPF) de Normandie, qui a effectué les travaux de démolition et de dépollution, pour le revendre ensuite, en 2021, à la commune. Qui a travaillé avec l'Agence de l'eau et le syndicat mixte d'aménagement et de gestion de la Bresle, compte tenu de l'emplacement en zone humide, pour ce projet conçu par le cabinet LNB Architecture. Du bâtiment existant, « *nous n'avons gardé que la structure métallique et l'un des murs* », explique Eric Arnoux. Le reste a été reconstruit et agrandi. Cependant, 64 pieux ont dû être enfoncés dans le sol jusqu'à 16 mètres de profondeur pour stabiliser l'ensemble, avant qu'une dalle de béton soit coulée. « *La toiture de 200 m² est végétalisée, et deux cuves ont été mises en place pour récupérer l'eau de pluie, l'une de 12500, l'autre de 5000 m³* », indique Denis Dupuis, adjoint aux travaux.

Meilleures conditions de travail

À l'intérieur de l'édifice, qui fait près de 1000 m² avec l'extension, des espaces de stockage et des ateliers ont été créés : menuiserie, signalétique et maçonnerie, jardinerie, métallerie, peinture, électricité, produits d'entretien. On y trouve aussi des bureaux, une salle de repos, des sanitaires, des vestiaires hommes et femmes, avec douches. De quoi offrir de bien meilleures conditions de travail au personnel des services techniques, dont les locaux actuels, place Roger-Thiebault, sont jugés vétustes, voire insalubres. « *Ils sont 9 agents, et jusqu'à 15 l'été, avec les saisonniers* », précise Pascal Chaidron, directeur général adjoint (DGA) des services de la mairie.

L'inauguration du nouveau site est prévue en septembre de cette année.

Une résidence intergénérationnelle à la place des services techniques, à Blangy-sur-Bresle



[\(/id511104/article/2024-04-07/une-residence-intergenerationnelle-la-place-des-services-techniques-blangy-sur\)](https://www.blangy-sur-bresle.fr/id511104/article/2024-04-07/une-residence-intergenerationnelle-la-place-des-services-techniques-blangy-sur)

Une fois le nouveau centre technique municipal livré, cet été, le service quittera ses locaux de la place Roger-Thiebault. Ces derniers seront ensuite détruits pour laisser place à « *une résidence intergénérationnelle* ». Le projet est mené par la Seminor, bailleur social par ailleurs engagé dans la restructuration du quartier du Camp Comtois. Il figurait dans [la convention \(https://www.courrier-picard.fr/id163323/article/2021-02-07/blangy-sur-bresle-le-projet-de-restructuration-du-quartier-du-camp-comtois-est\)](https://www.courrier-picard.fr/id163323/article/2021-02-07/blangy-sur-bresle-le-projet-de-restructuration-du-quartier-du-camp-comtois-est) que la société avait signé avec la mairie, le 5 février 2021. Il prévoit la construction d'un immeuble d'une trentaine d'appartements, des F1 ou F2, pour des personnes âgées autonomes, qui souhaitent se rapprocher du centre-ville, de la maison de santé, des commerces, des différents services publics, a énoncé le maire Eric Arnoux. Mais cette résidence sociale ne sera pas uniquement réservée aux seniors.

En attendant, l'Établissement public foncier de Normandie (EPFN) sera chargé de l'étude sur la démolition de ces bâtiments, qui abritent des ateliers, des logements, ainsi que l'auto-école Boquet. Le maire Eric Arnoux a annoncé que la municipalité travaillait avec le gérant de celle-ci pour trouver une solution de relogement. Le coût de l'opération est évalué à 70 000 euros hors taxes, dont 20 % à la charge de la commune, le reste étant financé par la région Normandie (40 %) et l'EPFN (40 %), au titre du fond Friches. Le début du chantier est prévu pour janvier 2025.

Envie de compléter vos revenus? Découvrez l'activité de vendeur colporteur de presse. Chaque nuit, ils sont plus de 150 à distribuer le Courrier picard.

[En savoir plus \(https://www.courrier-picard.fr/id417045/article/2023-05-26/celine-et-les-vendeurs-colporteurs-de-journal-le-courrier-picard-ou-les\)](https://www.courrier-picard.fr/id417045/article/2023-05-26/celine-et-les-vendeurs-colporteurs-de-journal-le-courrier-picard-ou-les)